

celle des hebdomadaires. Beaucoup des journaux de petites villes y entreraient, je crois.

Deuxièmement, je renchéris sur ce qu'on a déjà dit à propos des journaux scientifiques de notre pays. Non seulement leurs frais postaux vont augmenter comme pour tout le courrier de deuxième classe, mais apparemment le privilège du courrier de deuxième classe dont jouit le *Canadian Medical Journal* depuis 1911 lui sera enlevé. Cette catégorie compte au moins 56 journaux. Ils n'intéressent que les gens des professions libérales à qui on les envoie. Le ministre l'a dit, les magazines subissent une concurrence effrénée de la part des revues américaines. Cette concurrence est peut-être plus effrénée encore dans le monde scientifique. Les Canadiens dépensent un montant considérable pour les recherches médicales et scientifiques et les bourses d'étude. Pour les seules recherches médicales, les bourses coûteront l'an prochain près de 26 millions. Les gens qui collaborent à ces travaux de recherche couronnent généralement leurs travaux par des «papiers» scientifiques. Souvent, la liste d'attente pour la publication, aux États-Unis et ailleurs, de ces études s'étend sur 3 ou 4 ans, tout au moins dans le domaine que je connais.

Le *Canadian Medical Journal* se propose déjà de réduire de moitié le nombre de ses livraisons. Bon nombre de ces revues doivent diminuer leur tirage et, partant, restreindre les secteurs sur lesquels peuvent s'exprimer nos chercheurs. Aucun domaine ne mérite autant une subvention postale car la télévision ne publie pas de journaux scientifiques ni d'articles inédits. Il est essentiel d'aider autant que possible nos scientifiques. Sans la diffusion des connaissances, d'abondants travaux scientifiques que nous avons déjà financés seront vains car toute leur utilité vient de la possibilité pour le scientifique de publier ses conclusions dans un journal adressé à un public scientifique.

Nous pourrions peut-être aussi songer à supprimer nos revues scientifiques au Canada, puisque les États-Unis en ont tellement. La publication de données scientifiques aux États-Unis est si considérable que nous serions débordés. Je tiens néanmoins à signaler que bien des revues scientifiques se publient en anglais et en français, tandis qu'aux États-Unis elles ne paraissent qu'en anglais. D'aucuns diront peut-être qu'une bonne partie des données scientifiques destinées à nos francophones pourraient venir de France, mais il faut reconnaître que la science en Europe occidentale est quelque peu différente de la science en Amérique du Nord.

[M. Ritchie.]

On met l'accent sur des points de vue différents et nous y perdrons à faire cesser la publication de nos revues. Je signale énergiquement au ministre des Postes que s'il est un domaine qui nécessite une subvention, c'est bien le domaine scientifique. Il devrait réfléchir sérieusement à la chose.

L'hon. M. Kierans: Monsieur le président, j'ai écouté avec un vif intérêt le point de vue de mon préopinant et de ceux qui l'ont précédé. Nous devons, je pense, accepter ce fait généralement reconnu que les tarifs statutaires doivent se restreindre aux publications qui contiennent des nouvelles ou articles d'intérêt général.

C'est stipulé dans un des articles du bill, monsieur le président. Le public en général comprend les personnes engagées dans les domaines religieux, scientifique, littéraire et éducatif. Il faut, toutefois, tenir compte d'un autre facteur. L'alinéa o) du paragraphe (1) de l'article 11 stipule:

• (10.30 p.m.)

... dans le cas d'une publication décrite à l'alinéa b) ou à l'alinéa c) il est publié principalement dans l'intérêt des membres d'une profession particulière...

Un médecin parmi nous a parlé aujourd'hui. Il a été économiste et s'abonne à la revue de cette profession. J'imagine que le député d'Hillsborough a demandé cet abonnement parce qu'il s'agit d'une revue de collègues. L'augmentation des tarifs fera monter d'environ 3½c. par numéro les frais de l'abonné. J'ignore si l'association imposera à ses membres \$1 de plus pour compenser ce qui est en fait une hausse d'environ 14c. par année mais je m'imagine que le député d'Hillsborough continuera d'en être membre, comme moi d'ailleurs.

Nous tentons, monsieur le président, de freiner les subventions que le peuple du Canada verse à des publications d'intérêt général. Je prends à cœur le sort de ces journaux et de la revue médicale aussi. Celle-ci devra peut-être majorer de \$1 la cotisation annuelle de ses abonnés par suite de la hausse des tarifs mais cette différence ne pèsera pas lourd sur les médecins. Si cette revue possède, comme l'a décrit le député, une valeur médico-scientifique les médecins ont donc tout intérêt à s'y abonner.

Les médecins ne renonceront certainement pas à cet abonnement, monsieur le président, pour la simple raison que le ministère des Postes veut que ses coûts, ou une estimation